

---

Actualité

## **« Habitat partagé et solidaire » : la Fondation de France lance son nouvel appel à initiatives.**

avril 2021

### **Partager sur les réseaux**

[Télécharger en PDF](#)

Imprimer la page

**Le nouvel appel à initiatives de la Fondation de France promeut un habitat partagé et solidaire, comme laboratoire d'une société plus inclusive.**

« Les personnes fragilisées par un handicap, l'âge, l'état de santé ou encore des difficultés socio-

---

économiques ont bien souvent des modes d'habiter insatisfaisants et peu épanouissants. En effet, elles se retrouvent parfois isolées à leur domicile, peu mobiles ; d'autres sont placées en institution, confinées dans ces structures (souvent onéreuses par ailleurs) et avec un degré de liberté réduit ; d'autres encore ont opté pour des solutions d'habitat groupé ou des colocations, qui présentent néanmoins une mixité insuffisante. », regrette la Fondation de France.

C'est pourquoi les ministères de la Santé et de la Cohésion des territoires ont adopté, le 23 novembre 2018, la loi ELAN. Cette dernière définit et permet la mise en œuvre de formes d'habitat inclusif<sup>[1]</sup>, qui se développent aujourd'hui mais qui sont principalement destinées aux personnes âgées et/ou handicapées n'incluant pas les autres publics pouvant rencontrer des difficultés.

La Fondation de France, qui a soutenu de nombreuses formes d'habitat innovantes (habitats participatifs, coopératifs, intergénérationnels, groupés, alternatifs...) et qui « s'inscrit aujourd'hui dans la dynamique actuelle qui prévaut sur le sujet de l'habitat partagé » pense qu'il faut désormais aller plus loin dans la démarche d'innovation en soutenant des solutions plurielles, émergentes et expérimentales, qu'elle a décidé de baptiser Habitats partagés et solidaires.

L'objectif principal de cette expérimentation réside dans la promotion de l'habitat partagé et solidaire comme laboratoire d'une société plus inclusive.

Si les dispositifs soutenus doivent favoriser la mixité des publics et outiller les personnes vulnérables ainsi que leurs aidants, ces projets doivent également correspondre aux besoins des territoires dans lesquels ils s'inscrivent. La démultiplication de ces initiatives est au cœur de l'ambition du projet de la Fondation.

« La Fondation de France souhaite ici jouer un rôle d'incubateur pour des projets bien ancrés territorialement et apportant des réponses nouvelles aux attentes et besoins exprimés par les habitants, notamment les plus vulnérables ».

Avec comme objectifs :

- L'amélioration de la situation sanitaire et sociale des publics vulnérables,
- L'encouragement de leur autonomie et de leur pouvoir d'agir,
- Le renforcement des solidarités dans l'habitat et sur les territoires,
- L'identification d'une pluralité de modèles économiques pertinents pour en montrer leur pérennité,
- Le renforcement de la résilience de ces habitats, en lien avec la crise sanitaire actuelle.

Au total, une dizaine de projets seront soutenus par La Fondation de France pour une durée allant de 3 à 5 ans sur tout le territoire français. Ils devront répondre à tout ou partie des critères suivants :

- **La mixité** : des habitats association intégrant différents profils d'habitants (âge, revenu, situation familiale, handicap, état de santé, parcours de vie, etc...)
- **La participation** : l'implication des habitants dans la conception, la réalisation, la gestion de l'habitat au quotidien, mais aussi dans la dynamique du territoire sur lequel l'habitat est implanté,
- **Le territoire** : la coopération entre acteurs locaux et l'ancrage du projet à l'échelle d'un quartier, d'une ville, d'un territoire en termes de développement local,

- 
- **Le parcours de vie** : le libre choix de vie des publics vulnérables et la place de l'autodétermination dans le parcours de vie, que l'habitat soit temporaire ou durable,
  - **La dimension écologique** : le développement d'un habitat écoresponsable et de comportements sobres et durables (impact carbone, consommation d'énergie, durabilité des matériaux, résilience, autonomie...)

L'aide de la Fondation prendra la forme suivante :

- Un soutien financier au projet,
- Un appui via la mise en interactions des porteurs de projet. Une journée annuelle regroupant tous les bénéficiaires de l'appel à projet sera organisée. L'obtention d'un financement implique la participation à cette journée.

L'appel à initiatives est ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, 17h. Toutes les structures à but non lucratif et/ou d'intérêt général, tels qu'associations ou groupements d'habitants dotés d'une identité juridique peuvent soumettre leurs projets.

Pour toute question : [HabitatSolidairePartage@fdf.org](mailto:HabitatSolidairePartage@fdf.org) ou au 01.44.21.31.88

Pour plus de détails :

[https://www.uriopsshdf.fr/sites/default/files/article/fichiers/appels\\_a\\_initiatives\\_habitat\\_2021.pdf](https://www.uriopsshdf.fr/sites/default/files/article/fichiers/appels_a_initiatives_habitat_2021.pdf)

[1] Le Lab'AU, en partenariat avec la CNSA avait d'ailleurs lancé un appel à contribution dans le contexte d'évolution législative et réglementaire en faveur de l'habitat inclusif (article 45 de la loi Elan, décret du 24 juin 2019). A la suite de cet appel à contribution, le Lab'AU a expertisé une vingtaine de projets d'habitats inclusif ayant donné lieu à des fiches que vous pouvez retrouver sur <https://odas.labau.org/>. Elles ont notamment été utiles à la mission sur l'habitat inclusif confiée à Denis Piveteau et Jacques Wolfrom, par le Premier Ministre.